

MAIRIE DE DORANS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15/03/2022



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: mairie.dorans@wanadoo.fr



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

Conseil municipal du 15/03/2022

Présents : 13 conseillers

Excusés : A. LEMBLE, F. DEMOLY

Nomination du secrétaire de séance, approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 18/01/22.

Secrétaire de séance : Philippe PERRET

Secrétaire adjointe : Brigitte PAROLA

Le compte rendu de la séance du 18 Janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Débat sur la Protection Sociale Complémentaire des agents de la Fonction Publique (PSC) qui deviendra obligatoire au même titre que dans le privé.

L'ordonnance du 17 février 2021 impose aux collectivités territoriales d'avoir un débat portant sur les garanties accordées aux agents de leur collectivité en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC).

La loi de modernisation de la Fonction Publique n° 2007-148 du 2 février 2007, offrait aux employeurs publics la possibilité de participer financièrement aux garanties de protection sociale souscrites par leurs agents, qu'il s'agisse :

- du risque "santé" (risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, en complément des prestations du régime général de la Sécurité sociale) ou
- du risque "prévoyance" (garantie maintien de salaire pour les risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès).

Ce dispositif n'a pas rencontré énormément de succès sur le département du Territoire de Belfort (hors ville de Belfort, Grand Belfort communauté d'agglomération et conseil départemental).

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021

Cette ordonnance enclenche une réforme radicale en introduisant la **participation obligatoire** de l'employeur au financement des garanties santé et prévoyance de leurs agents, quel que soit leur statut.

Mais les conditions de cette participation ne sont pas entièrement connues aujourd'hui. Beaucoup de questions restent en suspens. Un décret précisera toutes les données.

Ce qui est défini aujourd'hui :

- la participation obligatoire devra être en vigueur au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la complémentaire santé,
- la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret (montant mini 15 €),
- la participation au financement de la prévoyance est quant à elle cantonnée à 20 % d'un montant de référence lui aussi fixé par décret (montant mini 7 €).

La commune de Dorans, ne propose à ce jour aucune aide à ses agents, ni en santé, ni en prévoyance. Les Centres de Gestion de la Fonction Publique ayant pour obligation de proposer au plan départemental un contrat en santé et en prévoyance aux employeurs locaux, nous nous rapprocherons du CDG de Belfort afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour proposer aux agents de la collectivité la meilleure garantie possible.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

3- Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB)

Sur la base du travail de préparation effectué par la commission Finances le 9 mars dernier, le Conseil Municipal s'est vu présenter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif 2022, ainsi que l'évolution de la situation financière de la commune.

Le budget primitif sera voté par le Conseil Municipal au cours de la séance du 5 avril 2022. Ce qu'il faut retenir :

Les dépenses de fonctionnement proposées au BP 2022 seront légèrement supérieures à celles du BP 2021.

Il s'agit principalement :

- D'une prévision d'augmentation du coût de l'énergie, des combustibles et des carburants,
- D'une augmentation des dépenses de petit équipement et de fournitures de voirie pour l'entretien des espaces et équipements publics : barrières de sécurité sur l'accès aux écoles, peinture et « taccoyage » de voirie, reprise en peinture des façades de la MTL,

dépose de sable sur les terrains de pétanque, participation aux travaux d'enrobés de la route d'accès à la chapelle Notre Dame à Bermont (au prorata revenant à Dorans), participation à l'opportunité de diversifier la forêt communale par la plantation expérimentale d'essences,

- Des dépenses de personnel : assurances, formations obligatoires, recrutements (2 temps partiels : renfort secrétariat + agent d'entretien Mairie-MTL, saisonniers, départ en retraite ...),
- Des participations aux syndicats intercommunaux : légères baisses pour le SGII (- 226€) et le SIEMPK (- 16 799 €), augmentation pour le RPI (+ 4 581 €),
- Du remboursement des emprunts,
- D'une prévision de dépenses exceptionnelles en soutien à la guerre en Ukraine : 500 € qui seront versés à une association locale.

Les recettes de fonctionnement sont quant à elles en diminution

- Diminution des recettes de location de la Maison du Temps Libre en raison de la crise sanitaire,
- Légère augmentation des recettes de coupes de bois,
- Perte de la recette d'entretien annuel de la station Météo France (-350€),
- Les dotations et participations de l'Etat (DGF) sont identiques à 2021. Concernant la fiscalité directe locale, le législateur a décidé dans la loi de Finances pour 2022 une revalorisation des bases foncières de + 3.4% (suite perte des recettes liées à la taxe d'habitation).

Néanmoins, la capacité d'autofinancement (recettes – dépenses de fonctionnement) ne permet pas de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pénalise le financement des investissements.

En conséquence, la question de l'augmentation des taux des impôts locaux en 2022 se pose.

Les principales dépenses d'investissement prévisionnelles sont :

- Le réaménagement de l'aire de jeux de la rue de la Chapelle,
- Les finitions extérieures d'accessibilité PMR de la MTL,
- Les travaux de reboisement de la forêt communale,
- La signalétique touristique du patrimoine historique de Dorans (fontaines et pompe à feu),
- Des frais d'études pour la requalification de la RD 437 (dont aire de covoiturage) avec nos partenaires de Bermont, Sevenans et le Département (engagement conventionnel), ainsi que pour le projet

d'aménagement d'un carrefour à l'intersection des rues des Fougères-Tilleul-Charme-Chapelle,

Le remboursement du capital des emprunts,

Les recettes d'investissement (la marge de manœuvre est faible) :

- Le recours à l'emprunt n'est pas possible compte tenu de la capacité d'autofinancement (négative fin 2021) et du niveau de l'endettement,
- L'optimisation des subventions du Département et du Grand Belfort,
- Le virement de la section de fonctionnement dont le résultat tend à se dégrader.

En résumé (le détail chiffré est disponible en mairie) :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :
 - Réalisé 2021 : 471 274,57 € - Budget 2022 : 470 699, 36 €
- Recettes :
 - Réalisé 2021 : 511 415,52 € - Budget 2022 : 470 699, 36 €

Section d'investissement :

- Dépenses :
 - Réalisé 2021 : 94 614,73 € - Budget 2022 : 74 475,45 €
- Recettes :
 - Réalisé 2021 : 123 745,82 € - Budget 2022 : 74 475,45 €

4- Vote des taux d'imposition 2022

Considérant qu'une augmentation des taux des taxes foncières de 1% permet d'escompter un produit fiscal de 224 357 €, et de financer les investissements prévus sur cet exercice, il est proposé de voter les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Foncier bâti = 32.16%
- Foncier non bâti = 51.97%

5- Expérimentation d'un îlot d'avenir en forêt communale de Dorans

La forêt couvre 44 % du Territoire de Belfort, soit 26 615 ha. Les communes en possèdent 47 %. Notre forêt remplit plusieurs fonctions : économique, environnementale, sociale, protection.

La recette issue des ventes de bois permet aux communes de financer des travaux en forêt dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle et, de dégager de l'épargne disponible pour des travaux hors forêt.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) est unanime pour dénoncer les signes du changement climatique et ses conséquences, ce qui est confirmé par les simulations réalisées par météo France sur la Bourgogne-Franche-Comté.

Le Département du Territoire de Belfort, avec l'Association des Communes Forestières du Territoire de Belfort et l'agence ONF Nord Franche-Comté, lance une expérimentation sous la forme d'un second appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci porte la volonté de renforcer, sur le long terme, la contribution des forêts publiques à l'approvisionnement de la filière de transformation régionale en bois d'œuvre de qualité, en bois d'industrie et en bois énergie. Il est proposé un soutien financier du Département et un accompagnement de l'Association des Communes Forestières et de l'ONF permettant d'installer et de suivre un réseau départemental d'îlots d'avenir pour tester de nouvelles essences plus adaptées aux changements climatiques.

La commission Bois et Forêt propose d'inscrire la candidature de Dorans à ce projet. Le coût pour la commune serait de 6000 € (-2 000 € de subventions à déduire).

10 communes sur les 15 candidates du département seront choisies pour participer à cette expérimentation.

Adopté à l'unanimité.

6- Mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance à l'Ecopoint de la ZAC

L'éco point de la ZAC subit régulièrement d'importantes incivilités et trop de dépôts sauvages sont constatés. Ce phénomène devient récurrent et chronophage. Des déchets autres que ceux qui doivent y être déposés (ordures ménagères, cartons, verre) sont trop souvent mis dans ces containers ou voir même à côté de ceux-ci.

Lorsque ces encombrants obstruent la bouche d'entrée, (en plus d'empêcher les riverains de déposer leurs déchets), les employés municipaux doivent intervenir, les enlever et les emmener en déchetterie. Ce qui a un coût pour la commune.

Afin de lutter contre ces incivilités, le Grand Belfort propose à ses communes de mettre en place gratuitement une caméra de surveillance. Ce système permettrait de trouver les auteurs de ces incivilités et de les verbaliser.

Le but est de faire changer ces comportements « non citoyens » puis, de verbaliser dans les cas où ces faits sont constatés. Les images seraient visualisées par les agents assermentés du Centre de Supervision situé à Belfort dans les locaux de la police municipale.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

7. Provision pour créances douteuses

Dans le cadre de la rédaction d'un budget public, il est prévu la constitution de provisions pour « créances douteuses », en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2021 à 99 €.

Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2021 pour un montant de 15 €.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

➤ **Rapport d'activités 2020 de Territoire d'Énergie 90**

Transmission aux élus de ce rapport annuel.

Disponible sur : <https://www.territoiredenergie90.fr/>

➤ **Vote du budget primitif 2022 du Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux (Cimetière, Eglise, Chapelle) :**

L'exercice 2021 dégage un résultat positif de + 11 092,27 € en section de fonctionnement et un résultat négatif de - 30 € en section d'investissement.

Au cumul des résultats de l'exercice 2021 et des exercices antérieurs, le syndicat dégage un résultat positif de + 43 760,03 € (sections fonctionnement + investissement).

Le montant de la participation 2022 des communes adhérentes (Bermont, Botans, Dorans, Sévenans) reste inchangé : 28 000 € pour Dorans (au prorata du nombre d'habitants).

Les principales dépenses prévues en 2022 sont :

- L'achat de nouvelles cases de columbarium,
- L'achat de caveaux d'avance,
- Travaux de réfection du talus de soutènement de l'Eglise,
- Identification des allées du cimetière,
- Passage en « led » de l'éclairage de l'Eglise.

Au budget primitif 2022, la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes à la somme de 25 300 €. La section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes à la somme de 68 785 €.

Ligne 39 Optymo

A la demande du conseil municipal de Dorans, le SMTC avait été contacté pour améliorer la desserte des transports en commun dans notre village. L'amélioration se porte sur le minibus de la ligne 39 qui démarrait de Botans en passant par Bermont, Dorans, et s'arrêtait à Bavilliers.

Aujourd'hui, il démarre du port de Botans, passe par Bermont & Dorans (arrêt rue des Fougères et arrêt rue des Lilas). Ensuite il se dirige vers Banvillars, Bavilliers et continue vers Belfort (Place de la République) en desservant certains lycées et collèges de Belfort.

Depuis l'arrêt Place de la République, il est possible ensuite de se rendre à la Clinique de la Miotte en prenant la ligne 9.

Nous ne pouvons que vous encourager à utiliser les transports en commun. Cette ligne est mise à l'essai pendant 1 an. Si le bilan n'est pas satisfaisant, le SMTC reprendra le schéma initial c'est-à-dire : départ de Botans et arrêt à Bavilliers.

FIL D'ARIANE

Il y a quelques années, le **Lions Club Belfort Cité** a mis en place l'action « **Fil d'Ariane** ». Il s'agit d'une petite boîte, qui, déposée à l'intérieur du réfrigérateur, renferme l'essentiel des renseignements utiles à un service d'urgence intervenant chez les personnes âgées, isolées, souffrantes. Cela permet de gagner du temps.

La pandémie a perturbé gravement la vie de tout un chacun depuis deux ans, et cette association est convaincue que la fragilité de la population s'est aggravée et qu'il devient important de reprendre contact avec toutes les municipalités du Territoire de Belfort pour une mise à disposition de cet équipement.

Si vous souhaitez recevoir gratuitement cette petite boîte munie de sa fiche d'identification, n'hésitez pas à contacter la mairie, soit par téléphone, ou par mail. Nous allons commander une vingtaine de boîtes et pourrons nous réapprovisionner si nécessaire.



Blason de la commune de Dorans

Notre blason sera mis en valeur lors du défilé du Carnaval de Belfort le dimanche 27 mars 2022 après-midi.

En effet, le Comité de Fêtes de Belfort a contacté les communes du Territoire de Belfort en leur proposant de peindre leur blason (selon le modèle fourni). Ces blasons seront apposés sur le char du Centenaire du T de B. Le blason de Dorans a été peint par Mme Guyot Andrée. Merci infiniment à Mme Guyot.

Cartes postales, photos anciennes de DORANS

La commission Communication souhaite mettre en valeur le patrimoine doranais (fontaines et Pompe à feu). Nous recherchons des cartes postales anciennes ou photos qui pourraient nous aider à améliorer la signalétique de

ce patrimoine. Si vous possédez ce genre de documents, n'hésitez pas à nous en faire part en mairie.

PIZZAS à la Boulangerie de Dorans

La boulangerie Loebly vous proposera prochainement des pizzas à emporter. Soyez attentifs, les informations arriveront rapidement.

Autre information le camion Pizza Verde ne sera plus à Dorans le mardi soir.

Points sur 2 recrutements à temps non complet

La mairie a procédé aux recrutements de 2 personnes pour les postes suivants, à compter du 1^{er} avril :

- ✓ Entretien ménage de la mairie, MTL et salle de l'atelier municipal, sur 5h30 - Aurélie Fruhauf a été retenue
- ✓ Complément d'heures de secrétariat sur 6h - Stéphane Mennouche a été retenu

Bienvenue à ces 2 employés municipaux

Informatique Seniors

La commission Communication a proposé aux doranais de + de 50 ans de suivre des cours d'informatique. Elle s'est rapprochée de l'OPABT (Office des Personnes Âgées de Belfort et du Territoire) qui a bien voulu, moyennant une facturation, mettre en place ces séances.

Une demande de subvention a été adressée au Gie IMPA* de Bourgogne-Franche-Comté, qui subventionne des projets sur la « lutte contre l'isolement social ». Sur 140 dossiers, 85 projets ont été retenus dont celui de Dorans qui fait partie des 3 projets qui ont été mis en valeur dans la presse.

*Pour information, le Groupement d'Intérêt Economique (Gie) Ingénierie Maintien des Personnes Âgées (IMPA) est constitué de la Carsat Bourgogne Franche-Comté et de la MAS Bourgogne et MAS Franche-Comté.

12 personnes suivront ces cours qui auront lieu de mai à décembre, selon le programme suivant :

- ✓ « formation découverte, niveau 1 »
- ✓ « formation au quotidien, niveau 2 »
- ✓ « atelier thématique sécurité sur internet »

Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ organise les 30 avril & 1^{er} mai 2022 une exposition Lego avec l'aide d'un collectionneur. Lors de ce week-end, différentes animations seront proposées (ateliers de construction, vente de gâteaux & boissons, tombola,

jeux, lâchers de ballons, présence d'un véhicule de pompiers, et d'une montgolfière). Les bénéficiaires iront à une œuvre caritative : des ours « Pompy » seront offerts aux enfants transportés en ambulance par les pompiers du Territoire de Belfort.

L'association des Camoutchots sera présente également lors de ce week-end pour la vente de boissons. Merci infiniment à eux pour leur participation à l'œuvre caritative.

Agenda :

- ✓ **5 avril** : Conseil municipal à 19h30 en mairie
- ✓ **10 avril** – 1^{er} tour des élections Présidentielles de 8h à 19h en mairie
- ✓ **14 avril** – marché de printemps de l'école maternelle de 17h à 19h – cour de récréation
- ✓ **24 avril** – 2^{ème} tour des élections présidentielles de 8h à 19h
- ✓ **30 avril & 1^{er} mai** : Exposition Lego organisée par le Conseil Municipal des Jeunes et les Camoutchots à la MTL de Dorans
- ✓ **8 mai** – vide-grenier organisé par les Camoutchots
Inscriptions en mairie de Dorans à partir du 4 avril (10 € les 5 mètres)
 - Le lundi de 17h à 19h

Le mercredi de 16h30 à 18h